

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

Autoroute A8 - Aménagement d'une aire de stockage, Cambarette Nord (A8- Département du Var commune de Tourves)  
afin de réaliser des stationnements poids-lourds.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures Routières b) Modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs	Aménagement d'une aire de stockage, à l'Ouest de l'aire de Cambarette Nord, afin de réaliser des stationnements poids-lourds.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet porte sur la réalisation d'une aire de stockage poids-lourds, située sur l'A8, PR 66.5 dans le sens Italie/Aix en Provence, sur la commune de Tourves.

Ce projet s'inscrit au sein d'un programme d'aménagement des aires de l'A8 entre La Barque et l'Italie et a fait l'objet de 3 Décisions Ministérielles : le 13 octobre 2004 et le 12 juillet 2006 et 11 avril 2012, la capacité des stationnements des Aires de l'A8 en sera augmentée mais n'aura pas pour effet d'augmenter le trafic poids-lourds ou Véhicules légers. Il répond à une problématique existante de capacité d'accueil, de sécurité et d'exploitation. Cet aménagement est réalisé dans les emprises ESCOTA (DPAC et emprises acquises à l'amiable). Il vise à augmenter de façon permanente et en situation exceptionnelle de crise, la capacité d'accueil des Poids-Lourds.

Le projet d'aménagement de l'Aire de Cambarette Nord consiste précisément en l'aménagement :

- d'une zone de stationnement
- de blocs sanitaires au Nord de la plate forme le long de la voie
- de 2 bassins d'écrêtement et traitement des eaux destinés à collecter, réguler, et traiter l'ensemble des eaux pluviales de l'Aire.
- de créer un ouvrage de stockage de 240 m3 d'eau brute, permettant d'assurer la défense incendie.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre d'aménagement global, le projet de l'aire de Cambarette consiste notamment à :

- Résoudre les problèmes de dysfonctionnements générés par le stockage des poids-lourds en période de crise,
- Améliorer les conditions d'accueil des chauffeurs routiers lors des périodes de stockage,
- Garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de l'A8.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le début des travaux est prévu au 2ème trimestre 2015 pour une durée prévisionnelle de 13 mois.

Ils consisteront en la réalisation des places de stationnement poids-lourds, et des mesures hydrauliques associées

La présence d'un coordinateur environnement permettra d'assurer le respect des mesures environnementales définies dans les documents contractuels imposés aux entreprises et dans la politique ISO 14 001 de la Société ESCOTA.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En cas de survenue d'un événement nécessitant l'interruption de la circulation des poids-lourds sur l'A8, ces derniers pourront être stockés sur l'aire de Cambarette Nord. Au cours des phases de "remplissage/vidage", de l'aire, les services de sécurité d'Escota et les services de la gendarmerie veilleront au bon déroulement des opérations. L'accès se fera depuis la section courante ans le sens Nice/Aix-en-Provence.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas d'expropriation, ni de Déclaration d'Utilité publique.

Il est soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes :

- Déclaration au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'environnement (police de l'eau)

Ces dossiers seront adressés début 2015 aux services compétents.

- Dossier CNPN, le dossier réactualisé a été adressé le 29 octobre 2014.

- Dossier de mise en compatibilité porté par la commune de Tourves par Déclaration de Projet

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le formulaire est produit au titre de la procédure d'étude d'impact au Cas/Cas (Code de l'environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie de l'Aire	- 72 850 m <sup>2</sup>
- Nombre de place des stationnements poids-lourds créé	- 685
- Largeur de la voie PL	- 5m carrossés +2m d'accotement
- Largeur des voies de service	- 5m
- 2 bassins de traitement des eaux	- 1 400 m <sup>3</sup> - 800 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Situé PR 66,5,  
autoroute A8  
Sens Italie/Aix-en-Provence  
sur la commune de Tourves  
département du Var

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 58 ' 40 " 7388 Lat. 43 ° 25 ' 31 " 7748

Point d'arrivée : Long. 5 ° 58 ' 47 " 7480 Lat. 43 ° 25 ' 32 " 5452

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

le projet fait partie d'un programme d'aménagement issu d'une réflexion globale menée dès 2003 par la société Escota et portant sur l'augmentation du nombre de places Poids-lourds sur les aires de l'A8, en réponse à la forte part des PL dans le trafic global et aux problèmes de dysfonctionnement générés lors d'événements météorologiques ou autres.

Le projet a été approuvé par 3 Décisions Ministérielles dont la dernière date du 11 avril 2012.

Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale globale intégrée dans les études d'impact de chaque opération (aire de Rousset, de l'Arc, Vidauban Sud, Canaver, Bréguière Sud, Scoperta, Reyran) déjà autorisées par les préfetures. L'aire de stockage d'Ollières, opération identique au projet objet du présent formulaire a fait l'objet d'une dispense de réalisation de l'étude d'impact par arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2013

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'une emprise autoroutière issue d'une plate forme utilisée lors de la construction de la section d'autoroute .  
 Cette plateforme logistique est aujourd'hui peu utilisée, elle présente des surfaces minérales dégagées et quelques milieux naturels peu visible depuis la section courante de l'autoroute et des environs.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

la commune de Tourves dispose d'un PLU approuvé par Décision du Conseil Municipal du 15 mars 2007.

Le projet s'inscrit en zone Na où seuls sont autorisés les ouvrages techniques divers nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

Cependant, une mise en compatibilité du document d'urbanisme est en cours pour autoriser la construction des locaux techniques et la réalisation des bassins de traitement des eaux.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tourves est soumise au Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier national approuvé le 23 mai 2011 par le préfet du Var. Toutefois le projet n'a pas d'impact sur le PPBE en l'absence d'habitation éligible à protection

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tourves est soumise aux risques naturels suivants: -inondation -feux de forêt -mouvement de terrain Seul le risque feux de forêt concerne les abords de l'aire d'étude immédiate. Des mesures de prévention et d'exploitation sont mises en place sur le réseau. Un PPRT ( siteTitanobel) est approuvé depuis le 1/07/2011, le projet n'est pas concerné par ce PPRT
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création d'aire de stockage de Cambarette Nord se situe: - A moins de 6km, du site d'importance communautaire "Val d'Argens" FR 9301626; - A plus de 8km du site d'importance communautaire "Massif de la Sainte Baume" FR 9301606;
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un site classé au niveau du village de Tourves "Esplanades du Château de Valbelle" (9308 3016) à plus de 4km de l'aire d'étude rapprochée.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans certains secteurs le projet nécessite un décapage des formations géologiques superficielles entraînant une perméabilité du site plus importante. Les mesures mises en oeuvre visent à protéger ces zones de passage d'engins. Les terrassements seront réalisés en dehors des périodes pluvieuses. Un réseau étanche est prévu en mode d'exploitation compte tenu de la vulnérabilité moyenne des eaux souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des terrassements entraînera une évacuation de matériaux 98600 m3.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan des impacts sur les fonctionnalités écologiques démontre que la perturbation et la réduction de la fonctionnalité du secteur ne sont a priori sensibles qu'au niveau de l'îlot Sud-Est isolé du massif forestier par les infrastructures routières. Cependant, au regard de la taille réduite d'îlot concerné, on peut évaluer que l'impact du projet sur les fonctionnalités écologiques du secteur sera très faible. Des mesures de réduction sont mises en oeuvre, à savoir: - gestion de la DFCI, en accord avec les enjeux écologiques recensés ; - limiter l'accessibilité à l'extérieur de l'aire ; - des mesures compensatoires sont aussi prévues.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si la zone du projet est qualifiée de zone naturelle dans le document d'urbanisme actuel, le projet ne consomme pour autant pas d'espaces naturels ou forestiers compte tenu de l'état du site (ancienne plateforme utilisée dans le cadre de la construction de l'autoroute)
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les abords de l'aire d'étude immédiate sont concernés par le risque feux de forêt. Les mesures de prévention sont les suivantes : - Obligation de débroussaillage, mise en place de borne incendie, interdiction d'employer du feu dans les espaces sensibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au droit du projet, le voisinage est quasi absent, la zone projet borde l'A8 déjà classée en infrastructure bruyante 1. La zone ne présente pas une sensibilité significative sur le plan acoustique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'itinéraire de transport est concerné par les vibrations liées au passage des véhicules. Cependant, cette zone n'étant pas bâtie, il n'y a aucun impact.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Mise en place d'un éclairage basse consommation. Cet éclairage sera activé lors des périodes d'ouverture de l'aire de stockage</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux des émissions de poussières et de fumées dans l'atmosphère seront possibles. Celles-ci seront limitées dans le temps, des mesures lors du chantier seront prises pour les réduire. En phase d'exploitation, il n'y pas d'augmentation du trafic. La création de l'aire de Cambarette Nord n'a pas d'incidences notables sur la qualité de l'air ambiant, puisqu'une petite partie de ce trafic sera dévié sur l'aire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La collecte des eaux pluviales de l'aire sera dissociée de celle des écoulements naturels non affectés par une imperméabilisation. - Les eaux pluviales de l'aire de Cambarette seront collectées par un réseau étanche et raccordées à 2 bassins de traitement de 1400 et 800 m<sup>3</sup>, dont la fonction principale sera d'écarter les débits pour compenser l'imperméabilisation de l'aire poids lourds et de traiter la pollution chronique et/ou accidentelle (zone de décantation et volume mort étanche). - Les bassins versants naturels interceptés par l'aire seront collectés par des fossés en périphérie de l'aire et rétablis sous les voies ou sous l'aire par des ouvrages de rétablissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les différents déchets seront triés et transférés vers un centre agréé de valorisation des déchets du BTP. Le plan départemental de gestion des déchets du BTP du Var sera appliqué (mise en place d'une collecte sélective, sur le chantier, nettoyage régulier, interdiction brûlage).</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon l'Atlas des Paysages du Var, l'aire d'étude rapprochée est située en limite de l'unité paysagère n°16. La Plaine de Saint Maximin et de Brignoles. Cette entité est située en articulation entre le Centre Var et la Sainte-Baume. L'aire d'étude rapprochée est située sur les hauteurs de Tourves, l'aménagement de l'extension et de l'aire de stockage sera toutefois masqué par une végétation abondante en contrebas. Le paysage local de la zone ne présente pas d'enjeu particulier. Cependant, la zone projet bénéficie d'une bonne intégration paysagère grâce à la présence d'un talus végétalisé situé en bordure Nord de l'A8.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'aménagement d'une aire de stockage sur des emprises appartenant à la Société ESCOTA sur la commune de Tourves dans le département du Var.

Il consiste à aménager la plateforme existante pour créer des places de stationnements PL.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre, le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale continue qui a permis, d'éviter, réduire, compenser d'éventuels impacts en intégrant des mesures environnementales dès la conception du projet :

- des aménagements hydrauliques seront réalisés afin de compenser l'imperméabilisation, traiter la pollution chronique et rétablir les écoulements naturels du bassin versant amont ;

- des mesures seront mises en oeuvre afin d'éviter et réduire l'impact du projet sur le milieu naturel.

Une diminution d'habitats naturels est donc à prévoir.

Les enjeux écologiques de la zone d'étude sont jugés importants au vue de la présence de certaines espèces protégées sur site. Au regard des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (dossier CNPN), le projet est compatible avec les objectifs de préservation de la biodiversité. Globalement ces enjeux ne sont donc pas de nature à compromettre le projet.

Ainsi, compte tenu de la nature du projet, de son fonctionnement et de l'isolement du site, le projet ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact ni de la procédure d'enquête publique qui l'accompagne.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire simplifié NATURA 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MANDELIEU

le

17 DEC. 2014

Signature

